



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du 27 juillet 2020

Délibération n° 2020-0093

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Commission départementale-métropolitaine consultative des gens du voyage - Désignation de représentants du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

**Rapporteur : Monsieur le Président Bernard**

**Président : Monsieur Bruno Bernard**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : Lundi 13 juillet 2020

Secrétaire élu : Monsieur Matthieu Vieira

Affiché le : Mercredi 29 juillet 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barla, Mme Benahmed, MM. Blache, Boumertit, Bréaud, Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Buffet, Mmes Burillon, Cardona, M. Chambon, Mme Charnay, M. Cochet, Mme Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Dalby, David, Debû, Mme Dehan, MM. Dossus, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Edery, El Faloussi, Fautra, Fontaine, Fontanges, M. Gascon, Mmes Georgel, Giromagny, MM. Gomez, Grivel, Grouit, Mme Jannot, MM. Le Faou, Legendre, Lungenstrass, Marguin, Marion, Millet, Mône, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mmes Percet, Popoff, Prost, M. Quiniou, Mme Roch, M. Rudigoz, Mmes Saint-Cyr, Sarselli, MM. Sellès, Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Vergiat), MM. Barge (pouvoir à Mme El Faloussi), Benzeghiba (pouvoir à Mme Crédoz), Blein (pouvoir à Mme Prost), Mmes Borbon (pouvoir à M. Brumm), Bouagga (pouvoir à M. Artigny), Bramet-Reynaud (pouvoir à M. Bréaud), Brossaud (pouvoir à Mme Hemain), M. Bub (pouvoir à Mme Vessiller), Mmes Burricand (pouvoir à M. Millet), Cabot (pouvoir à Mme Khelifi), Chadier (pouvoir à Mme Fontanges), MM. Charmot (pouvoir à M. Mône), Cohen (pouvoir à M. Cochet), Mme Coin (pouvoir à Mme Saint-Cyr), M. Da Passano (pouvoir à Mme Jannot), Mme Delaunay (pouvoir à Mme Moreira), MM. Devinaz (pouvoir à M. Payre), Diop (pouvoir à M. Legendre), Doganel (pouvoir à M. Chambon), Mmes Dupuy (pouvoir à M. Vincendet), Fournillon (pouvoir à Mme Cardona), Frety-Perrier (pouvoir à M. Kohlhaas), MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Geourjon (pouvoir à M. Pelaez), Girard (pouvoir à Mme Corsale), Godinot (pouvoir à Mme Vacher), Mme Guerin (pouvoir à M. Badouard), MM. Kabalo (pouvoir à Mme Jannot), Kimelfeld (pouvoir à M. Le Faou), Mme Lagarde (pouvoir à M. Blanchard), M. Lassagne (pouvoir à Mme Nachury), Mme Lecerf (pouvoir à Mme Geoffroy), MM. Maire (pouvoir à M. Athanaze), Monot (pouvoir à Mme Groperrin), Perez (pouvoir à Mme Baume), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Azcué), M. Petit (pouvoir à Mme Crespy), Mme Picot (pouvoir à Mme Panassier), MM. Pillon (pouvoir à M. David), Portier (pouvoir à M. Bagnon), Mme Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), MM. Rantonnet (pouvoir à Mme Fautra), Ray (pouvoir à M. Guelpa-Bonaro), Mme Reveyrand (pouvoir à M. Van Styvendael), M. Roustan (pouvoir à M. Camus), Mmes Runel (pouvoir à Mme Edery), Sechaud (pouvoir à M. Longueval), M. Seguin (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Sibeud (pouvoir à M. Pelaez), M. Uhlich (pouvoir à M. Smati).

Absents non excusés : Mme Frier.

**Conseil du 27 juillet 2020****Délibération n° 2020-0093**

commission principale :

objet : **Commission départementale-métropolitaine consultative des gens du voyage - Désignation de représentants du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 10 juillet 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

La loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000, relative à l'accueil et à l'habitat des personnes dites gens du voyage, modifiée par la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté prévoit que soit créée dans chaque département, une commission départementale consultative des gens du voyage. L'ordonnance n° 2014-1543 du 19 décembre 2014 dans son article 26 (portant modification de l'article 1 de la loi du 5 juillet 2000) dispose que sur le territoire du Rhône cette commission devient "commission consultative départementale-métropolitaine".

Cette commission est associée à la mise en œuvre du schéma départemental-métropolitain d'accueil et d'habitat des gens du voyage (2019-2025) dont la Métropole de Lyon est copilote aux côtés de la Préfecture du Rhône et du Conseil départemental du Rhône. Le schéma a été approuvé par délibération du Conseil n° 2019-3955 du 16 décembre 2019 et par arrêté conjoint des copilotes n° 2020-02-28-R-0206 du 28 février 2020.

Elle est conçue pour offrir un cadre institutionnel à la concertation entre les différents pilotes du schéma départemental. Elle est un espace au sein duquel peuvent être débattus les axes et orientations de travail inscrits dans le schéma. Chaque année, elle est chargée d'établir un bilan d'application de celui-ci.

**II - Modalités de représentation**

Le décret n° 2001-540 du 25 juin 2001, modifié par le décret n° 2017-921 du 9 mai 2017 fixe la composition et le fonctionnement de la commission.

Ainsi, celle-ci est présidée conjointement par le Préfet, le Président du Conseil départemental du Rhône et le Président du Conseil de la Métropole ou par leurs représentants. En outre, sont membres de la commission 4 représentants de l'État, 2 représentants du Conseil départemental, 2 représentants de la Métropole, un représentant des communes qui ne sont pas membres de la Métropole, 4 représentants des établissements publics de coopération intercommunale du Département, 5 personnalités désignées sur proposition d'associations représentantes des gens du voyage, 2 représentants de la Caisse d'allocations familiales (CAF) ou de la Mutualité sociale agricole (MSA).

La commission se réunit au moins 2 fois par an. Elle siège valablement si la moitié de ses membres sont présents, lesquels sont élus pour 6 ans.

Après désignation des nouveaux membres, un nouvel arrêté préfectoral portant sur la composition de la commission pourra être pris ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

**DELIBERE**

**Désigne** pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat, au sein de la Commission départementale-métropolitaine consultative des gens du voyage :

Titulaires	Suppléants
1 – Yasmine BOUAGGA	1 – Richard MARION
2 – Léna ARTHAUD	2 – Séverine HEMAIN

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 29 juillet 2020.**